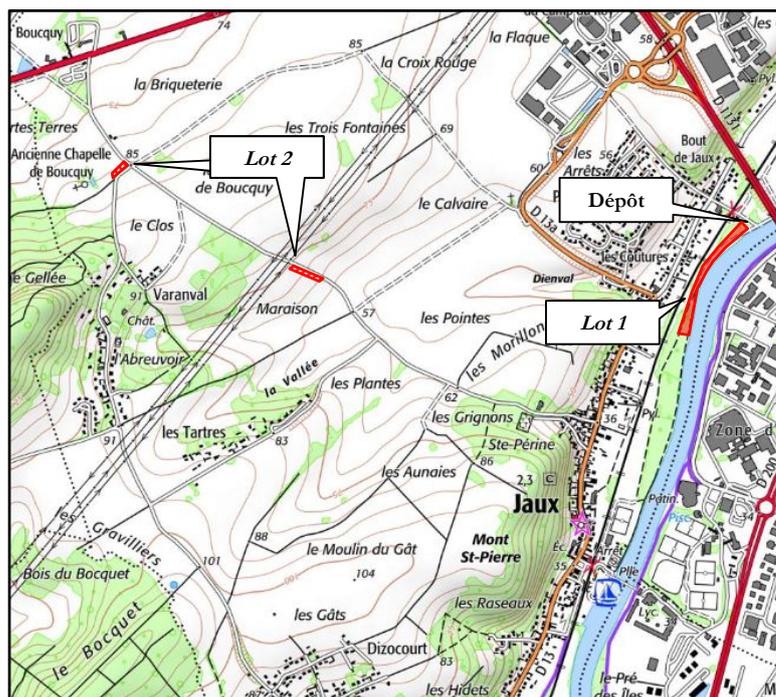


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire : Regroupement de propriétaires
Certification : Non
Département : Oise (60)
Localisation : Compiègne Sud-Ouest
Commune : Jaux
Lieu-dit :
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) : Longitude : 2,784562°
 Latitude : 49,398993°
Point de Rencontre : Mairie de Jaux
Sécurité conseillé :

Essence principale	Peuplier Ghoys
Volume présumé	406 m3
Nombre d'arbres	176
Volume moyen	2,31 m3

Nature coupe : coupe rase
Parcelles cadastrales : *Lot 1* : AE 91, 92 et AK1
Lot 2 : ZK8 et route communal
Surface : 2 hectares environ
Limites : peinture
Marquage : un point de peinture au corps
Visite : se reporter au plan ci-contre
Suivi : M. Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par Expert : JMP et BC
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de juin 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Ghoys			6	2	15	34	21	19	24	26	12	11	1		136	334	2,45
	Ghoys gélif					1		1	2	3				1		8	19	2,37
2	Ghoys				1	1	4	1	2	6	7	4	4	2		32	53	1,65
<i>Observation :</i>																176	406	2,31

Clauses particulières

Préambule : présence d'une ligne de gaz à proximité du lot 1.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Mise en andain des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : *Lot 1* : au Nord, le long du chemin d'accès (parcelle AE89)
Lot 2 : bord de route

Délai d'exploitation : 15 octobre 2021

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.12.2020
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.03.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

